S.M. le Roi préside la signature de deux importantes conventions Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-01-2008 22:50:00

o La 1re relative à la réalisation et l'achèvement de plusieurs stades, à Casablanca, Tanger, Marrakech et Agadir, et la 2e porte sur la mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation urbanistique et architecturale des zones de Sidi Moumen, Carrières centrales et de Lahraouiyine

o Le Fonds Hassan II contribue pour 1,1 milliard de dirhams au titre de la 1re convention et pour 50 millions de dirhams à la 2e convention.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, lundi au Palais Royal de Casablanca, la cérémonie de signature de deux conventions, la première porte sur la réalisation du nouveau grand stade de Casablanca et l'achèvement des travaux des stades de Tanger, Marrakech et d'Agadir, alors que la deuxième convention porte sur la réalisation d'un programme de réhabilitation urbanistique et architecturale des zones de Sidi Moumen, Carrières centrales et de Lahraouiyine à Casablanca.

Le Fonds Hassan II apporte à ce titre des contributions financières de 1,1 milliard de DH (première convention) et de 50 millions de DH (deuxième convention).

La réalisation des quatre stades, objet de la première convention-cadre, dont le coût total est estimé à 4,6 milliards de DH s'inscrit dans la politique de renforcement des infrastructures sportives du Royaume visant à doter le pays d'infrastructures sportives structurantes et modernes répondant aux normes internationales et constituant un vecteur de développement du sport national.

Les stades de Tanger, de Marrakech et d'Agadir, qui sont actuellement en chantier, auront chacun une capacité d'accueil de 45.000 places assises, alors que le nouveau grand stade de Casablanca aura une capacité de 70.000 places.

Les travaux des 3 premiers stades seront achevés en 2010 et le nouveau grand stade de Casablanca sera réalisé au plus tard en 2013. Le Fonds Hassan II apportera, pour l'achèvement des trois stades et pour la réalisation du nouveau grand stade de Casablanca, des contributions financières respectivement de 500 millions de DH et de 600 millions de DH et ce, en plus des ressources financières qui seront mobilisées par le budget de l'Etat et les collectivités locales concernées.

La convention-cadre prévoit également la création d'une structure sous forme de société de participation qui sera dédiée à superviser la construction des trois stades et à réaliser le nouveau grand stade de Casablanca et à assurer pour l'ensemble des stades, à leur achèvement dans des conditions optimales, la maintenance, le fonctionnement et l'exploitation.

Cette convention-cadre a été signée par Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, Mme Nawal El Moutawakil, ministre de la Jeunesse et des Sports, Saad Hassar, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, et par Abdelouahed Kabbaj, président du directoire du

Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

La deuxième convention a pour objet la réalisation des études pour la restructuration et la valorisation sur le plan urbanistique et architectural des zones de Sidi Moumen, des Carrières centrales et de Lahraouine à Casablanca en vue de la mise en oeuvre d'un programme comportant des zones d'espaces verts et d'équipements, ainsi que des espaces d'habitat.

Le Fonds Hassan II apportera, pour la réalisation de ces études, une contribution financière d'un montant de 50 millions de DH.

Cette convention a été signée par Mohamed Kabbaj, wali de la région du Grand Casablanca, Mohamed Sajid, président de la commune urbaine de Casablanca, Allal Sakrouhi, gouverneur-directeur de la commune urbaine de Casablanca, et par le président du directoire du Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des Hautes directives royales pour accélérer le processus de développement humain et multiplier les actions de restructuration et d'équipements en infrastructures urbaines et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de manière à assurer aux populations concernées un meilleur accès aux services, prestations et équipements sociaux de base.

Ainsi, à travers son appui à la réalisation de ces deux projets, le Fonds Hassan II vient confirmer les marques de la Haute sollicitude royale pour le développement du sport national, d'une part, et pour le renforcement en équipements d'infrastructure des différentes villes et régions du pays, d'autre part.

Ont assisté à la cérémonie de signature de ces deux conventions,

Abdelaziz Meziane Belfqih et Mme Zoulikha Nasri, conseillers de S.M. le Roi, le wali de la région du Grand Casablanca, le général Hosni Benslimane, président du Comité national olympique marocain (CNOM), Toufiq Hejira, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'espace, les gouverneurs des préfectures de l'arrondissement de Sidi Bernoussi et des arrondissements de Aïn Sebaâ-Hay Mohammedi, et de la province de Mediouna, le président de la commune urbaine de Casablanca, les présidents des arrondissements de Aïn Sebaâ et de Sidi Bernoussi, et le président de la commune rurale de Lahraouiyine.

MAP